



L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 450
février 2024

SNUDI
FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière



Actualités confédérales

Communiqués confédéraux

Soutien au mouvement des travailleurs de l'agriculture !

La Confédération Force Ouvrière apporte tout son soutien à la mobilisation des agriculteurs contre les politiques agricoles nationales et européennes qui créent les conditions d'une concurrence déloyale.

FO rappelle que les salariés agricoles, et plus généralement l'ensemble des travailleurs, subissent de plein fouet à la fois l'inflation et la crise traversée par le monde agricole qui pèse sur la politique sociale du secteur. Les travailleurs agricoles ne vivent plus de leur travail, alors qu'ils nourrissent la population.

FO interviendra dans l'ensemble des instances et auprès des pouvoirs publics pour que le gouvernement trouve enfin une solution pérenne et équitable à cette crise. A l'image de l'exigence de souveraineté industrielle, la souveraineté alimentaire doit devenir un enjeu prioritaire pour la relance de la production en France.

FO revendique l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des salariés et des agriculteurs.

FO adresse ses condoléances à la famille et aux proches de l'éleveuse et de sa fille décédées sur un barrage routier en Ariège. FO agit et agira sans relâche pour la défense du droit constitutionnel de manifester. Mourir pour réclamer le droit à vivre dignement est intolérable. ■

Loi immigration : un bon début mais FO demande toujours le retrait pur et simple !

La confédération Force ouvrière a pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel concernant la loi immigration.

Elle se félicite de la censure de 32 articles sur 86, soit plus d'un tiers de la loi.

FO se félicite en particulier de la censure des dispositions qui durcissaient l'accès aux prestations sociales et familiales. FO rappelle que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins », ce qui a contribué, depuis la création de notre protection sociale collective, à la cohésion sociale de la République.

Force Ouvrière avait condamné une loi qui de l'aveu même du gouvernement était contraire à la Constitution. Pour FO, ce texte particulièrement régressif porte gravement atteinte aux principes républicains d'égalité et de solidarité.

Les dispositions portant sur la régularisation des travailleurs sans titre de séjour sont maintenues. Elles donnent au préfet le pouvoir décisionnaire sur l'octroi ou non de ce titre. FO dénonce une mesure qui renforce l'arbitraire, fragilisant encore un peu plus la situation des travailleurs sans papiers.

FO continue de combattre ce texte. Bien qu'il soit fortement allégé par le Conseil constitutionnel, FO en demande toujours le retrait pur et simple. ■



Pour un cessez-le-feu immédiat et définitif !

(Extrait de la déclaration de la commission exécutive confédérale du 18 janvier)

Fidèles à nos traditions d'organisation porteuse de la paix dans le monde, la CE rappelle les propos de Léon Jouhaux fondateur de la confédération générale du travail Force Ouvrière qui déclarait : « L'union des travailleurs fera la paix du monde ».

En ce sens, et face à de trop nombreux conflits armés dans le monde (en particulier en Ukraine et au Proche-Orient) frappant en premier lieu les travailleurs, la CE exige un cessez-le-feu immédiat et définitif sur tous les terrains de guerre.

Les massacres doivent cesser. ■



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Disutons de l'action efficace pour faire reculer ce gouvernement !

L'année 2024 a démarré sous de bien mauvais auspices avec les conflits qui se poursuivent dans le monde, et en particulier en Palestine. Alors que la Cour internationale de justice alerte sur les risques de génocide, au moins 25 000 morts dont 10 000 enfants sont déjà déplorés à Gaza. Insupportable... Plus que jamais, le SNUDI-FO exige un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt du massacre des populations.

Mais cette année débute aussi sous le signe des mobilisations en direction des gouvernements, en particulier les agriculteurs qui défendent leurs légitimes revendications, à commencer par pouvoir vivre de leur travail.

Dans tous les secteurs, la colère monte dans le pays, et l'Éducation nationale n'y échappe pas.

Inclusion systématique : plus de 5 000 manifestants au ministère à l'appel de Force Ouvrière !

Jeudi 25 janvier, plus de 5 000 manifestants ont défilé à l'appel de Force Ouvrière en direction du ministère de l'Éducation nationale pour exiger l'arrêt des économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, la création des places nécessaires dans les établissements spécialisés, un statut et un vrai salaire pour les AESH et le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive qui prévoit notamment une réduction drastique de l'accompagnement dû aux élèves en situation de handicap et la dissolution pure et simple des établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour la première fois, une journée de grève était appelée pour porter les revendications des personnels sur cette seule et unique question de l'inclusion scolaire systématique, qui génère une situation chaotique dans les écoles depuis des années.

Cet immense succès est à mettre au compte de l'indépendance de Force Ouvrière qui a su prendre ses responsabilités pour faire valoir les revendications des personnels !

650 postes supprimés dans les écoles !

Ces 5 000 manifestants ont exprimé sous les fenêtres de la ministre Oudéa-Castéra l'immense colère qui monte des écoles et des établissements.

Cette colère s'est également exprimée lors de la journée de grève et de manifestations du 1^{er} février alors que les écoles subissent de plein fouet les conséquences des 650 suppressions de postes décidées par M. Attal et confirmées par Mme Oudéa-Castéra.

Au moment où dans son discours de politique générale, le 1^{er} ministre Attal annonce des mesures d'une brutalité sans précédent contre les garanties collectives, le Code du travail et les services publics, une question est posée : comment faire reculer ce gouvernement et gagner sur nos revendications ?

Il est certain que les journées d'action isolées, aussi puissantes soient-elles, ne suffiront pas pour obtenir satisfaction. Les blocages des agriculteurs ont mis la pression sur le gouvernement, leur mobilisation met à l'ordre du jour la question de l'action efficace, celle visant à bloquer par la grève, la grève qui fait mal, pour les contraindre à céder sur nos revendications.

Dans ce contexte, les fédérations FO de fonctionnaires ont déposé un préavis de grève à compter du 5 février.

Le SNUDI-FO invite les collègues à se réunir dans leurs écoles pour discuter de ces questions et prendre toutes les initiatives nécessaires pour faire aboutir leurs revendications face aux mesures d'une violence sociale inouïe de ce gouvernement. ■

L'ÉCOLE Syndicaliste **SNUDI FO**

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE

6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snuodi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

Suppression de postes

650 postes supprimés à la rentrée 2024 !

Il est peu de dire que la ministre Oudéa-Castéra a débuté son nouveau mandat par des déclarations inacceptables.

Interrogée par les médias, voici ce qu'elle a déclaré à propos de ses enfants qui étaient scolarisés à l'École publique avant de rejoindre les classes non mixtes de l'école privée Stanislas, établissement catholique qui a d'ailleurs permis à ces derniers de contourner le dispositif Parcoursup :

« La frustration de ses parents, mon mari et moi, qui avons vu des paquets d'heures qui n'étaient pas sérieusement remplacés. Et à un moment on en a eu marre comme des centaines de milliers de familles qui ont fait un choix d'aller chercher une solution différente. »

Quel mépris insupportable de l'École publique et de ses personnels, que Mme Oudéa-Castéra est pourtant censée représenter !

« Des heures qui n'étaient pas sérieusement remplacées » ? La FNEC FP-FO rappelle à Mme Oudéa-Castéra que depuis des années, les ministres qui se sont succédés avant elle sous les différents gouvernements Macron n'ont eu de cesse, à grands coups de contre-réformes et de suppressions de postes, de s'en prendre à l'École publique.

Rappelons que :

- lors du premier quinquennat Macron, le ministre Blanquer a supprimé 7 900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;
- le ministre Ndiaye a supprimé 2 000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;
- le ministre Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.

650 nouvelles suppressions de postes dans les écoles publiques !

Car même si la nouvelle ministre Oudéa-Castéra prétend mensongèrement dans les médias qu'il n'y aura aucune suppression de postes à la rentrée 2024, la réalité est tout autre !

Sous la pression de la colère qui monte des écoles, l'ancien ministre Attal avait été contraint au comité social d'administration ministériel du 21 décembre de revoir à la baisse le nombre de



Paris

suppressions de postes qu'il entendait décider pour la rentrée 2024, passant de 1709 à 650.

650 suppressions de postes, cela signifie que 21 académies sur 30 perdent des postes, jusqu'à 219 postes de moins à Lille, 125 à Paris, 120 à Nancy-Metz, 110 en Normandie, 98 à Dijon, 92 à Nantes, 90 à Reims... (voir ci-contre)

Par ailleurs, alors que déjà, conséquence de la maîtrise qui a fait passer les concours à Bac+5 et de l'effondrement du pouvoir d'achat des enseignants, les académies de Créteil, de Guyane et de Versailles n'arrivent pas à pourvoir leurs places aux concours de recrutement de professeurs des écoles, les annonces de créations de 130, 115 et 200 postes dans ces académies se concrétiseront-elles par 130, 115 et 200 enseignants titulaires de plus ? C'est peu probable.

Les 650 suppressions de postes entraîneront une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels : les effectifs par classe ne baisseront pas, les remplacements seront encore moins assurés, aucun poste ne pourra être créé dans les établissements sociaux et médico-sociaux alors que selon l'aveu même de l'ex-ministre Attal, il y manque 23 000 places !

Le SNUDI-FO, dans tous les départements se battra pied à pied au côté des personnels et des parents d'élèves pour défendre toutes les classes, tous les postes ! ■

Suppression de postes

La colère monte dans les écoles !

Les 650 suppressions de postes décidées par M. Attal et confirmées par Mme Oudéa-Castéra ont des conséquences inacceptables dans les départements : 38 fermetures de classes annoncées dans le Vaucluse, plusieurs fermetures dans des écoles de deux classes en Lozère transformant ainsi ces écoles en écoles de classe unique, 279 fermetures de classes contre seulement 161 ouvertures soit 118 classes en moins dans le Rhône...

Ces mesures provoquent la colère dans les écoles. Plusieurs mobilisations s'organisent spontanément avec les personnels, les parents d'élèves et les élus locaux pour défendre des classes dans les départements comme en Mayenne, dans le Puy-de-Dôme, en Indre-et-Loire... En Haute-Garonne, un rassemblement est convoqué devant la DSDEN à Toulouse mercredi 31 mars à l'appel du SNUDI-FO, de la FSU-SNUipp, du SE-UNSA et du SNALC.

Académie	Evolution en postes rentrée 2024
Aix-Marseille	0
Amiens	- 80
Besançon	- 70
Bordeaux	- 40
Clermont-Ferrand	- 50
Corse	5
Créteil	130
Dijon	- 98
Grenoble	- 40
Guadeloupe	- 52
Guyane	115
La Réunion	55
Lille	- 219
Limoges	- 34
Lyon	- 40
Martinique	- 55
Mayotte	190
Montpellier	10
Nancy-Metz	- 120
Nantes	- 92
Nice	90
Normandie	- 110
Orléans-Tours	- 70
Paris	- 125
Poitiers	- 82
Reims	- 90
Rennes	- 55
Strasbourg	- 40
Toulouse	- 33
Versailles	200
Total	- 650

Et de nombreux collègues se sont saisis de l'appel à la grève du jeudi 1^{er} février lancé par la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action et SUD Education pour exiger l'annulation de ces suppressions de postes et la création de des postes nécessaires.

Partout les manifestations étaient importantes et les revendications présentes dans l'appel des quatre fédérations syndicales ont été portées haut et fort :

- Renoncer aux suppressions de postes pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements !
- Défense de l'enseignement spécialisé et adapté, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins !
- L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels !
- Une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation, ainsi que l'abandon du pacte ! ■



Inclusion systématique

Grève et manifestation nationale à Paris le 25 janvier :

La Conférence nationale de délégués réunie le 17 novembre à Paris, au siège de la Confédération FO, en présence de 230 délégués issus de diverses réunions départementales, avait décidé d'un appel à la grève et d'une manifestation nationale au ministère pour exiger :

- la défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,
- le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive et de l'article du projet de loi de finances créant les pôles d'appui à la scolarité.

Pour la première fois, une journée de grève était appelée pour porter les revendications des personnels sur cette seule et unique question de l'inclusion scolaire systématique, qui génère une situation chaotique dans les écoles.

Depuis cette date, les syndicats départementaux de la FNEC FP-FO et du SNUDI-FO ont préparé cette journée de grève et cette montée à Paris en multipliant les réunions syndicales, les tournées d'école...

Ainsi, ce jeudi 25 janvier, des centaines d'écoles étaient fermées et des milliers de collègues étaient en grève dans tout le pays pour dire stop à l'inclusion systématique et forcée, pour revendiquer la création de places dans les établissements spécialisés à hauteur des besoins, pour exiger un statut et un vrai salaire pour les AESH !

Parmi eux, plus de 5 000 ont participé à la manifestation nationale à Paris, en s'étant inscrits dans les trains ou dans les bus affrétés par les syndicats départementaux !



Paris

Un immense succès !

Cette manifestation nationale au ministère de plus de 5 000 sur la question de l'inclusion scolaire systématique constitue un immense succès.

Malgré toutes les pressions visant à culpabiliser les collègues, à taire cette problématique, plus personne et surtout pas la ministre ne peut désormais prétendre ignorer la situation dans les écoles et les revendications portées par les personnels, avec la FNEC FP-FO !

Cette journée de grève et de manifestation nationale ne constitue pas un aboutissement mais bien le franchissement d'une nouvelle étape pour nous faire entendre et défendre nos revendications ! ■



Paris

Inclusion systématique

Plus de 5 000 manifestants en direction du ministère !

23 000

C'est selon l'ex-ministre de l'Éducation nationale M. Attal, le nombre de places qu'il manque aujourd'hui dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour y accueillir les élèves qui bénéficient d'une notification pour cela !

(Comité social d'administration ministériel du 21 décembre 2023)



Prise de parole d'un représentant de la FCPE

Il n'y avait pas que des personnels de l'Éducation nationale parmi les 5 000 manifestants : on y trouvait également des personnels de l'action sociale, de l'enseignement agricole, de la santé, des agents territoriaux... mais aussi des parents d'élèves !

À l'issue de la manifestation, après les interventions de Clément Poulet (secrétaire général de la FNEC FP-FO) et de Frédéric Souillot (secrétaire général de la Confédération FO) un représentant de la FCPE a pris la parole pour exiger la création des places nécessaires dans les établissements spécialisés ainsi que le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive. ■

Les PAS retoqués par le Conseil constitutionnel !

Le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, a décidé de censurer l'article du projet de loi de finances concernant les pôles d'appui à la scolarité (PAS) au motif que « ces dispositions ne trouvent pas leur place dans une loi de finances ».

L'invalidation de l'article concernant les PAS, pierre angulaire de l'Acte 2 de l'École inclusive, constitue un revers majeur pour le gouvernement dans sa volonté de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels.

Rappelons que les PAS visent à :

- réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge de l'accompagnement pédagogique des personnels via le « niveau 1 » ;
- placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Éducation nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accom-

plément dues aux élèves en situation de handicap ;

- limiter le recrutement d'AESH, présentés par de nombreux rapports ministériels comme des « entraves à l'autonomie des élèves ».

La censure des PAS par le Conseil constitutionnel représente donc un formidable encouragement pour tous les personnels dans le cadre de la défense de leurs conditions de travail et des droits des élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés.

Pour la FNEC FP-FO, les PAS ayant été retoqués, c'est désormais la totalité de l'acte 2 de l'École inclusive, et en particulier son projet de liquidation des établissements sociaux et médico-sociaux, qui doit être retiré ! Cette exigence est plus que jamais d'actualité au lendemain du succès de la grève et de la manifestation nationale du 25 janvier ! ■

PLUS DE 5 000 MANIFESTANTS

Intervention de Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO, à l'issue de la manifestation

Ce jeudi 25 janvier, des milliers de personnels de l'Education nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus crier leur colère à Paris pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Soutenus par la Confédération FO, la FNEC FP-FO, la fédération des services publics et de Santé, la fédération de l'action sociale, la fédération des agents de l'Etat, plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 90 départements, ont répondu à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre.

Ensemble nous avons organisé une journée de grève et de manifestation nationale au ministère : c'est-à-dire là où ça se décide !

Une délégation est reçue au ministère. La ministre Oudéa-Castéra doit répondre aux revendications qui sont exprimées par les manifestants :

- Nous refusons le chaos de l'inclusion systématique et forcée !
- Nous voulons les créations de postes dans les établissements spécialisés !
- Nous voulons le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, non aux PAS, non aux ARE !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH !

Le Conseil constitutionnel a censuré les mesures de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive inscrites dans la loi de Finances : c'est un encouragement à poursuivre jusqu'au retrait total et définitif des projets du gouvernement.

C'est le fruit de la mobilisation, des milliers de réunions que nous avons organisées dans les écoles, les établissements, pour établir

les revendications, pour regrouper les personnels, les parents d'élèves.

Aujourd'hui des centaines d'écoles sont fermées, avec une grève qui est décidée aussi par des adhérents de la FSU, de la CGT.

Vous avez vu que les fédérations FO, FSU, CGT et SUD Education appellent à une journée de grève dans l'Education nationale pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, mais également le maintien et la création de postes et de places dans les établissements spécialisés.

Ces revendications sont devenues incontournables !

Dans chaque école, chaque établissement, dès demain, nous allons réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptées.

Nous allons également nous saisir de la grève du 1^{er} février pour constituer des délégations qui iront déposer les cahiers de revendications chez les recteurs et les DASEN.

Nous allons continuer de proposer l'action commune aux autres fédérations syndicales.

A l'heure où les personnels et les familles refusent la destruction de l'Ecole publique engagée par Macron,

A l'heure où les agriculteurs se mobilisent contre ce gouvernement qui sème la misère dans le monde paysan comme chez les salariés,

A l'heure où Macron veut imposer sa loi immigration, une loi de division des travailleurs et de remise en cause des droits sociaux,

Alors qu'il soutient les gouvernements qui massacrent les peuples, et en particulier le peuple palestinien soumis à un véritable génocide,

Notre mobilisation s'inscrit dans un mouvement de résistance ouvrière, interprofessionnelle, pour la justice sociale.

C'est pourquoi FO appelle à une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !

On ne lâche rien ! ■



ITS LE 25 JANVIER A PARIS !

SNUDI
FO

(à afficher en salle des maîtres)



Paris

Compte-rendu de l'audience au ministère

La délégation a rappelé que des centaines d'écoles étaient fermées ce jour et que des milliers de collègues étaient en grève suite à l'appel de la Conférence du 17 novembre de 230 délégués venus de toute la France. Nous avons de nouveau alerté sur le chaos qui règne dans les établissements scolaires en raison de l'inclusion systématique et forcée et déposé les revendications.

Les représentants du ministère ont déclaré être « *conscients des incidents dans les classes* » et suivre les indicateurs toutes les semaines. Ils disent devoir « *répondre à l'évolution sociétale et à la forte demande des familles de scolarisation en classe ordinaire.* » Il s'agirait donc de « *chercher la jonction entre leurs demandes et les conditions de travail des enseignants.* » Il faudrait selon eux rapprocher davantage le médico-social de l'Education nationale.

La ministre poursuit donc la politique de destruction de l'enseignement spécialisé. Elle maintient le cap de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et refuse d'accéder aux demandes des AESH d'un vrai statut de fonctionnaire et de vrai salaire à temps complet pour 24h.

Les responsables du ministère ont répondu que « *la revalorisation des AESH a déjà eu lieu en septembre et que le statut n'est pas à l'ordre du jour* ». Ils ont confirmé la création du cadre d'emploi d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Nous avons exigé que les jours de fractionnement des AESH soient accordés et que des consignes en ce sens soient enfin immédiatement adressées aux IA-DASEN. La conseillère sociale s'y est engagée.

Le ministre Attal a donné pour consigne d'associer les syndicats à la mise en place de l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive. La FNEC FP-FO continuera de porter le mandat de la Conférence nationale du 17 novembre et mettra tout en œuvre pour faire échec aux projets gouvernementaux.

Nous avons précisé pour conclure que le 1^{er} février, FO, FSU, CGT et SUD Education appellent à la grève intégrant les revendications sur l'inclusion scolaire portées ce jour. Dans chaque école, chaque établissement, dès demain, nous allons réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptés. ■



Paris

Echo des départements

Côtes-d'Armor

Port de l'uniforme : le maire de Plouisy contraint de renoncer !

Plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées devant la mairie de Plouisy le mardi 23 janvier à 18 heures, au moment où le maire réunissait enseignants, représentants de parents d'élèves et élus du conseil municipal, autour de son projet d'instaurer l'uniforme aux écoliers de sa commune.

Ce rassemblement avait été lancé par les parents, et relayé par les organisations syndicales SNUDI-FO 22, FSU-SNUipp 22, SUD Éducation 22, CGT-Éduc'ation 22 et SE-UNSA 22, en soutien aux collègues de l'école qui ne sont pas volontaires pour l'expérimentation de la « tenue unique ».

Devant la mairie, un père d'élève a lu le courrier adressé au maire, en donnant les raisons du refus de l'uniforme, qui n'a pas sa place à l'école publique pour de nombreux parents.

Le SNUDI-FO 22 a pris la parole sur la base du courrier adressé au directeur académique. Nos collègues ont indiqué dès novembre qu'ils n'étaient pas favorables à l'uniforme dont les études montrent qu'il n'a aucun impact sur le climat scolaire, et pour lequel les parents n'ont pas été consultés.

Pour le SNUDI-FO 22, l'uniforme à l'école de Plouisy, ce sont 32 000 € aux frais des contribuables qui ne répondent en rien à de



Plouisy

véritables besoins, et qui seraient par contre bien utiles pour recruter, revaloriser, satisfaire les revendications.

Pour le SNUDI-FO 22, les vraies priorités pour les écoles, ce sont annuler les 14 suppressions de postes, créer les 180 places manquantes en IME et ITEP !

Le lendemain du rassemblement, conséquence de la mobilisation des parents et des enseignants, le maire a annoncé l'abandon du projet d'uniforme à l'école ! ■

Loire-Atlantique

Rassemblement à Rezé pour le retour à la semaine de 4 jours

Depuis la rentrée de septembre, 53 % des écoles publiques de Loire-Atlantique sont désormais repassées à la semaine de 4 jours, alors que les écoles privées ont déjà majoritairement retrouvé ce rythme hebdomadaire.

Avec l'appui de l'Union départementale FO 44, le SNUDI-FO 44 a donc envoyé un courrier aux maires des 39 communes du département dont les écoles sont encore à 4,5 jours et a proposé aux personnels des rassemblements devant les mairies et la préfecture.

Dans ce contexte et face à cette rupture d'égalité de plus en plus flagrante, des collègues de Rezé (commune en périphérie nantaise) ont sollicité le SNUDI-FO 44 pour les accompagner dans leur revendication du retour à un rythme scolaire sur 4 jours.

Un rassemblement devant la mairie a été décidé. Le mercredi 10 janvier, on dénombrait 70 collègues mobilisés devant la mairie de Rezé pour réclamer le retour à la semaine de 4 jours avec le soutien du SNUDI-FO 44 ! Du jamais vu !



Rezé

A la suite de la manifestation du 10 janvier, des contacts ont été pris avec des collègues d'autres communes concernées (Nantes, Saint-Herblain, Orvault...) pour poursuivre et amplifier cette mobilisation.

Le SNUDI-FO 44, avec le SNUDI-FO national, exige le retour à la semaine de 4 jours dans toutes les communes ! ■

Echos des départements

Rhône

Mobilisation victorieuse à Villeurbanne !

Le 12 janvier, les directrices et directeurs des 28 écoles maternelles de Villeurbanne recevaient un message de la mairie les informant de la suppression de 8 postes d'ATSEM remplaçantes.

Ainsi, le nombre d'ATSEM remplaçantes à Villeurbanne passerait de 36 à 28, soit une diminution de 22% !

Immédiatement, dans un communiqué commun, différentes structures FO indiquaient : « *Le syndicat FO des territoriaux de Villeurbanne, le SNUDI-FO et l'Union locale FO de Villeurbanne ne peuvent l'accepter et exigent du maire l'abandon immédiat de ces 8 suppressions de postes et au contraire le recrutement d'ATSEM à hauteur des besoins, tant ces personnels jouent un rôle irremplaçable dans les écoles.* »

Mardi 23 janvier, l'ensemble des syndicats de territoriaux de Villeurbanne appelaient les ATSEM à la grève. Dans un communiqué commun, le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp, la CGT Education et SUD Education appelaient les personnels de l'Education de Villeurbanne à se rassembler au côté des ATSEM ce jour-là.

Ce sont finalement 150 personnels municipaux, enseignants, AESH, parents d'élèves qui se sont rassemblés devant la mairie pour exiger l'annulation immédiate des 8 suppressions de postes d'ATSEM. 3 écoles maternelles étaient fermées, la totalité des enseignants étant en grève.



Villeurbanne

Plusieurs banderoles ont été déployées : « *Pas d'économies sur le dos des enfants* », « *Une classe = une ATSEM* »...

Le lendemain, recevant les syndicats FO, SUD et CFDT des territoriaux de Villeurbanne, la mairie annonçait qu'elle annulait les 8 suppressions de postes d'ATSEM !

Dans un nouveau communiqué, les différentes structures FO partie prenante de cette victoire indiquaient : « *Cette victoire est à mettre au compte de la mobilisation des personnels ! Le syndicat Force Ouvrière des territoriaux de Villeurbanne, le SNUDI-FO et l'Union locale Force Ouvrière de Villeurbanne continueront inlassablement à défendre les conditions de travail des personnels et les invitent à se syndiquer nombreux à Force Ouvrière !* » ■

Eure

Soutien aux deux collègues mis en examen !

En septembre dernier, une directrice d'école maternelle de la commune de Conches, a été suspendue suite à un drame familial qui a entraîné le décès d'une élève de sa classe.

A l'époque, le SNUDI-FO de l'Eure avait dénoncé le battage médiatique autour de cette situation, mettant en avant la suspension de cette directrice, la présentant ainsi comme la responsable de cette situation et demandé que cette collègue soit protégée par l'administration.

Au retour des congés de Noël, cette directrice et le collègue directeur de l'école élémentaire de Conches ont été mis en examen pour non dénonciation de maltraitance. Il a lui aussi été suspendu. Les médias se sont emparés de nouveau de cette affaire. Le SNUDI-FO apporte son soutien à ces deux collègues et demande le respect de la présomption d'innocence.

Cette situation provoque un émoi important chez les personnels, dans l'Eure ainsi que dans les autres départements. Les enseignants sont effrayés par cette situation et par le poids de la responsabilité qui leur incombe, notamment au travers des remontées d'informations préoccupantes (IP) et du manque de soutien hiérarchique.

Dans l'Eure comme dans l'ensemble des départements, ces IP sont difficilement traitées, les délais sont longs, parfois plus d'un an. C'est aussi la conséquence des politiques successives concernant le secteur social où le manque de moyens et de personnels est de plus en plus criant !

Le SNUDI-FO de l'Eure prend contact avec les autres organisations syndicales de manière à prendre une initiative pour soutenir nos deux collègues mis en examen. ■

AESH

Rétroactivité des indemnités REP et REP+

Le tribunal administratif de Paris a confirmé sa décision du 8 décembre 2022 concernant le droit des AESH et des assistants d'Éducation (AED) à percevoir les indemnités REP et REP+ depuis 2015.

Dans sa décision, le tribunal administratif réaffirme que le ministère « en excluant par les dispositions des articles 1^{er} et 6 du décret du 28 août 2015 les accompagnants d'élèves en situation de handicap des personnels bénéficiant de l'indemnité de sujétions lorsqu'ils exercent dans des écoles ou établissements relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire », a créé une différence de traitement dont il ne ressort pas des pièces du dossier qu'elle serait en rapport avec l'objet de ce texte et a méconnu, ainsi, le principe d'égalité. »

En d'autres termes, les AESH et les AED qui ont exercé en éducation prioritaire sont fondés à demander le paiement rétroactif de ces indemnités puisque, comme le précise le juge à nouveau, « au regard de la nature de leurs missions et des conditions d'exercice de leurs fonctions, les accompagnants d'élèves en situation de handicap exerçant en REP/REP+ sont exposés à des sujétions comparables à celles des personnels titulaires et contractuels bénéficiant de l'indemnité de sujétions en application des décrets du 28 août 2015 et du 29 août 2016 (...) ».



Paris

C'est même la décision inique de réduire de 36% la prime pour ces personnels qui est remise en cause !

Contactez le SNUDI-FO de votre département pour obtenir un modèle de courrier de recours en direction du recteur !

Le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO, revendiquent plus que jamais un statut de fonctionnaire avec un vrai salaire pour tous les AESH ! ■

Aude

Nous voulons des AESH, partout où elles manquent !

Mercredi 24 janvier, à l'appel du SNUDI-FO 11 et de la FCPE, des dizaines d'enseignants, d'AESH et de parents d'élèves se sont rassemblés devant la DSDEN à Carcassonne, porteurs des revendications de 59 écoles, qui correspondent à l'embauche de 80 AESH supplémentaires. Prétendant des raisons d'agenda, l'IA-DASEN a refusé de recevoir une délégation, proposant une autre date.

Cette réponse est inacceptable. Il y a urgence. Urgence pour les enfants handicapés inclus dans des classes sans accompagnement. Urgence pour les autres élèves impactés par des conditions d'apprentissage dégradées de ce fait. Urgence pour les enseignants qui ont à faire face à des situations de plus en plus compliquées.

Nous voulons des réponses ! Nous voulons que les notifications soient respectées ! Nous voulons que le DASEN embauche autant d'AESH que nécessaire pour que les enfants handicapés puissent être accompagnés, comme le prescrit la loi !

Nous appelons les collègues et les parents d'élèves :

- à continuer à nous faire remonter les revendications précises



Carcassonne

en termes d'heures, en termes de création de postes d'AESH pour que nous puissions chiffrer les besoins pour tout le département ;

- à organiser ensemble les mobilisations dans toutes les écoles où ces problèmes se posent en leur donnant un retentissement maximum au niveau des médias locaux ;

- à se rassembler à nouveau devant la DSDEN pour arracher les postes d'AESH qui manquent.

Nous ne lâcherons rien ! Il faut que cette situation s'arrête ! Nous voulons des AESH partout où elles manquent ! ■

Direction d'école

Evaluation et « formation » des directeurs : danger !

Le ministère a réuni un groupe de travail mercredi 31 janvier pour présenter un projet d'arrêté sur la formation initiale et continue des directeurs, ainsi qu'un projet de circulaire sur l'évaluation de ces personnels dans le cadre de la loi Rilhac.

La colère gronde dans les écoles suite aux propos provocateurs de la ministre, aux 650 suppressions de postes décidées par son prédécesseur Attal, et à la dégradation des conditions de travail des enseignants (directeurs, adjoints...) et des AESH due à l'inclusion scolaire systématique et forcée.

Cette colère s'est exprimée le 25 janvier avec plus de 5 000 manifestants en direction du ministère. Elle s'est aussi exprimée dans la grève et les manifestations départementales du 1er février.

Et pourtant, comme si de rien n'était, la ministre continue de mettre en place les contre-réformes et entend appliquer le décret du 14 août 2023 issu de la loi Rilhac !

Evaluation des directeurs : un pas de plus vers un statut particulier...

Dans sa volonté de créer à terme un statut particulier de directeur d'école, le ministère présente un projet de circulaire sur les modalités d'évaluation des directeurs.

Les directeurs seraient évalués par leur IEN au plus tard après trois ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les cinq ans.

Le projet de circulaire précise que cet « *entretien professionnel s'effectue sans préjudice des rendez-vous de carrière de l'évaluation des directeurs d'école* ».

Cette évaluation spécifique aux directeurs se rajouterait donc aux rendez-vous de carrière issus de PPCR ! Comment ne pas y voir une volonté ministérielle d'avancer vers un statut particulier pour les directeurs ?

L'entretien, dont le compte-rendu figurerait dans le dossier administratif des directeurs, porterait sur :

« - la maîtrise des fonctions occupées et les compétences mises en œuvre aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;

- les besoins de formation du directeur d'école compte tenu de son expérience professionnelle, la spécificité de l'école dont il assume la direction et des besoins qu'il exprime. »

Ces items sont similaires à ceux figurant dans l'arrêté relatif à l'entretien annuel des personnels de direction des lycées et collèges, ce qui en dit long sur les objectifs que défend la ministre Oudéa-Castéra !



Pour le SNUDI-FO, mettre en place une évaluation pour les directeurs, c'est vouloir en faire des managers dociles chargés de mettre en place les contre-réformes ministérielles. Pire, l'évaluation pourrait faciliter le retrait d'emploi de directeur par l'IA DASEN !

Cette évaluation pourrait-elle permettre la mise place d'une rémunération au mérite pour les directeurs ? « *Pas à cette étape* » répond la DGRH...

Formation initiale : le formatage de futurs managers

Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 novembre 2014 instaure une formation préalable de trois jours obligatoire pour être inscrit sur la liste d'aptitude de direction, en plus de l'entretien avec un jury représentant l'administration.

Le SNUDI-FO, qui a exigé que ces trois jours de formation aient lieu sur temps de travail, dénonce cette formation préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude qui permettrait à l'administration d'effectuer un premier tri entre les personnels.

Par ailleurs, les directeurs seraient désormais formés sur les « *prises de décision visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire* » mais aussi sur « *l'élaboration et le suivi du règlement intérieur pour une vie scolaire sereine et propice aux apprentissages* » ou sur « *l'accessibilité de l'école pour les élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers* » au moment où de l'aveu même de l'ex-ministre Attal, il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés !

Le contenu de cette « formation » démontre clairement que dans le cadre de la loi Rilhac, les directeurs devront assumer des responsabilités qui incombait jusqu'alors aux IEN !

Le SNUDI-FO revendique plus que jamais l'abrogation de la loi Rilhac et de ses textes d'application ainsi que la satisfaction des revendications sur la direction d'école ! ■

Evaluations d'école

Le ministère sourd aux revendications des personnels !

Les organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Educ'action, SNALC et SUD éducation ont été reçues, mercredi 13 décembre au ministère.

Cette audience s'est déroulée dans un contexte où dans plusieurs départements les personnels se mobilisent, avec le SNUDI-FO notamment, pour demander l'abandon de ce dispositif d'évaluation d'école qui, avec l'auto-évaluation et l'évaluation externe, constitue une offensive sans précédent contre le fonctionnement de l'Ecole et le statut des personnels.

En propos liminaire, le SNUDI-FO a indiqué que les personnels connaissaient une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail, avec :

- les suppressions de postes d'enseignants décidées par ce gouvernement qui ont pour conséquence des effectifs surchargés, un manque de remplaçants et d'enseignants spécialisés ;
- l'inclusion systématique et forcée qui aboutit à un manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, des notifications MDPH non respectées et un manque d'AESH ;
- un alourdissement inédit de la charge de travail des directeurs d'école.

Le SNUDI-FO a rappelé qu'il était urgent d'abandonner les évaluations d'école et de répondre aux revendications des personnels.

Le seul argument sur lequel les représentants du ministre se sont appuyés pour imposer ces évaluations, c'est le rappel du cadre législatif avec la loi Blanquer de 2019, et son article 40, qui introduit le Conseil de l'évaluation de l'Ecole.

Or, si la loi Blanquer indique que le Conseil de l'évaluation de l'Ecole « définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations », rien n'indique que ces auto-évaluations, que les évaluations d'école, ont un caractère obligatoire pour les personnels.

Ainsi, à plusieurs reprises durant l'audience, le SNUDI-FO est intervenu pour rappeler que ces évaluations d'école ne relevaient pas des obligations de service des enseignants du 1^{er} degré et qu'à ce titre, elles ne pouvaient être imposées et rendues obligatoires.

Qu'ont répondu les représentants du ministre ?

Certains d'entre eux ont indiqué que la mise en œuvre des évaluations d'école pouvait se dérouler sur les horaires consacrés aux travaux en équipes pédagogiques, d'autres ont précisé qu'elle pouvait avoir lieu sur les 18 heures de formation et d'animations pédagogiques... Tous étaient d'accord pour expliquer que des solutions pouvaient être trouvées dans les départements, par le dialogue entre les personnels, leurs représentants et les IA-DASEN.



Des évaluations d'école mises en œuvre sur le temps consacré aux conseils des maîtres et aux conseils de cycle ? Mais les collègues dépassent déjà les horaires prévus par leurs obligations réglementaires de service !

Des évaluations d'école préparées sur le temps de formation et d'animations pédagogiques ? Mais les évaluations d'école ne sont ni de la formation ni des animations pédagogiques et ne peuvent donc rentrer dans ce cadre !

Des solutions trouvées localement ? Mais nos obligations de services ne sont pas à géométrie variable : elles sont nationales et fixées par un décret, en l'occurrence le décret du 29 mars 2017 !

Les représentants du ministre ont continué à prétendre que les évaluations d'école avaient un caractère obligatoire, mais, acculés par les questions, ont été dans l'impossibilité de fournir un texte qui le démontre et surtout n'ont pas été en mesure d'indiquer sur quelle partie de nos obligations réglementaires de service ces évaluations d'école devaient être mises en œuvre !

Ils n'ont pu répondre à la question : « En quoi des enseignants dans une école qui refuseraient de mettre en place une évaluation d'école mais qui effectueraient les 108 annualisées prévues par le décret régissant leurs obligations de service seraient-ils en faute ? »

Les représentants du ministre, plus scrupuleux à compter leurs heures que les 108 heures annualisées des collègues ont mis fin à l'audience après à peine une heure de discussion, en indiquant qu'ils feraient part de nos remarques au ministre... Sans commentaire !

Le SNUDI-FO continuera sans relâche, dans l'unité si possible, à intervenir auprès du ministère. Il appelle ses syndicats départementaux à proposer l'action commune pour exiger l'abandon des évaluations d'école et pour qu'aucune école ne soit contrainte de rentrer dans le dispositif. ■

Allocataire IUFM

Allocataire IUFM : un décret enfin paru mais...

Début juillet 2023, la FNEC FP-FO avait saisi par courrier le ministre au sujet de la prise en compte de la période allocataire IUFM dans la liquidation de la pension.

En effet, lors de la mise en place des IUFM au début des années 90, la formation des enseignants, passée de deux années à une année, prévoyait une première année d'IUFM, préparatoire au concours, ouvrant droit à une allocation de formation.

Cette allocation de formation devait être prise en compte dans liquidation du droit à pension, en vertu de l'article 14 de la loi 91-715 du 26 juillet 1991. Or, aucun décret en Conseil d'Etat n'ayant été pris depuis, cet article de loi était resté lettre morte et les collègues partaient à la retraite sans que cela ne leur soit appliqué.

La FNEC FP-FO est donc intervenue par courrier puis en questionnant le ministre lors de deux CSA ministériels afin qu'un décret paraisse et permette aux collègues de faire valoir cette année IUFM dans le cadre de la liquidation de leur retraite.

Le décret n°2023-1355 est enfin paru le 28 décembre 2023. Cependant, le ministre de l'Education Nationale ne prend pas en compte pour la liquidation du droit à pension la totalité de cette année. Seule la moitié sera retenue ! Après avoir augmenté de deux ans l'âge légal de départ à la retraite, après avoir refusé d'augmenter la valeur du point d'indice, après avoir refusé de

consacrer l'enveloppe du Pacte à l'augmentation de tous les salaires...cette possibilité pour les collègues concernés ressemble à une véritable aumône !

A noter que ce décret va s'appliquer aux collègues concernés retraitables mais aussi retraités. Ainsi, la demande doit être faite au plus tard douze mois avant la date à laquelle la personne éligible souhaite être admise à la retraite ou au plus tard dans un délai de six mois à compter de la notification de la décision initiale de concession de la pension.

Quant aux personnes qui ont déjà été admises à la retraite à la date d'entrée en vigueur du présent décret, elles doivent déposer leur demande dans un délai de douze mois à compter de cette même date. ■

RETRAITES 2023



Hommage à Roland Thonnat

Notre ami et camarade Roland Thonnat, secrétaire général adjoint du SNUDI-FO de 2008 à 2019, est décédé début décembre après un combat courageux contre une longue maladie. Longtemps secrétaire départemental du SNUDI-FO de Haute-Loire, dont il a contribué à faire le syndicat majoritaire depuis les élections professionnelles de 2005, Roland fut un camarade incontournable de notre syndicat national et de notre fédération.

Voici le message adressé à ses proches par le secrétariat national du SNUDI-FO du 5 décembre dernier :

« Aujourd'hui se tenait la première instance du SNUDI-FO depuis le décès de Roland, en l'occurrence le secrétariat national, dont il fut un membre insigne durant plusieurs années, notamment en tant que secrétaire général adjoint. Le syndicat national, et tous les militants qui en portent aujourd'hui les principaux mandats, lui doivent beaucoup.

Comment oublier la détermination dont il faisait preuve pour défendre son point de vue dans les discussions, point de vue toujours guidé par la défense des personnels des écoles publiques, de la classe ouvrière et par l'indépendance du syndicat ?

Comment oublier les innombrables et inoubliables moments de fraternité et de camaraderie que nous avons pu partager autour d'un verre, ou, pour être honnêtes, le plus souvent autour de plusieurs verres ?

Cette détermination et cette camaraderie ne sont pas prêtes de s'éteindre au SNUDI-FO. Si nous sommes immensément tristes, nous n'en sommes pas moins prêts à poursuivre le combat. C'est, le connaissant, ce qu'il aurait aimé entendre !

Au nom du SNUDI-FO, le secrétariat national présente ses plus sincères condoléances à la famille, à tous les proches et les camarades de Roland et leur souhaite beaucoup de courage. Au risque de nous répéter, soyez certains que nous ne sommes pas prêts d'oublier un bonhomme pareil et un camarade de cette trempe !

Salut Roland ! » ■



Salaires

FO exige 10% tout de suite !

Le vendredi 5 janvier, le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guérini, pavoise sur Twitter : « *Je m'y étais engagé : à partir de ce mois, les fonctionnaires verront sur leur fiche de paie une revalorisation supplémentaire : + 300 euros* »... et en tout petit : « *...en moyenne par an* »... soit 25 euros bruts par mois !

Une insulte à tous les agents de la Fonction publique

Alors que l'inflation atteint des sommets, de qui se moque le ministre avec cette aumône ? Pour rappel, cette mesure (l'attribution de 5 points sur toute la grille au 1^{er} janvier) fait partie des miettes distribuées en juin dernier, dont l'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Et six mois plus tard, à coups de 49-3, le gouvernement a imposé sa loi de finances qui ne prévoit aucune augmentation du point indiciaire en 2024.

Pour l'année 2023, la Banque de France chiffre l'inflation à + 5,8 %. En 2024, l'inflation est prévue à +3 %. Cela fait presque 9 % d'inflation sur 2 ans, pendant que le point d'indice n'augmentera que de 1,5 %.

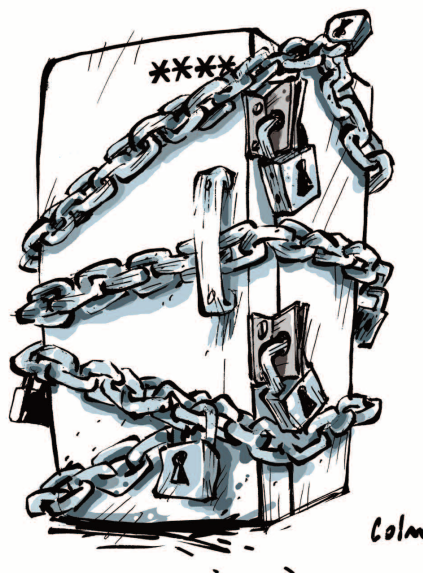
2023-2024 : Le gouvernement décide de faire baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires de 7,3 % !

Et le ministre prépare une offensive contre le Statut avec sa contre-réforme visant à faire exploser la grille indiciaire, à renforcer le « travailler plus pour perdre moins », sur le modèle du Pacte enseignant rejeté par la majorité des personnels avec leurs syndicats.

Les personnels n'acceptent pas l'effondrement de leur pouvoir d'achat et la liquidation de leur statut, tout comme ils n'acceptent toujours pas les deux ans ferme imposés par la réforme des retraites.

Avec sa Confédération et sa fédération générale des fonctionnaires, la FNEC FP-FO revendique l'augmentation immédiate des salaires à hauteur de l'inflation avec 10% d'augmentation du point d'indice immédiatement et récupération de ce qui a été volé depuis 2000 (- 27,5% du pouvoir d'achat).

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE !



A nous de poursuivre l'organisation du rapport de force dans les assemblées générales, à travers les cahiers de revendications, et dans le renforcement de nos syndicats FORCE OUVRIÈRE !

C'est ce qu'ont fait les salariés de Getlink (ex-Eurotunnel) durant les fêtes de fin d'année, avec leurs syndicats (FO, CGT, SUD-rail, CFE-CGC, CFDT et SACDC) : ils ont cessé le travail, décidés à obtenir une prime de partage de la valeur de 3 000 €. La direction a finalement consenti à délivrer cette prime, alors qu'elle jugeait ce montant « impossible à donner » quelques heures plus tôt...

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir et à réaffirmer l'ensemble de leurs revendications, à commencer par l'augmentation des salaires :

Augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation, soit au minimum + 10 % tout de suite ! ■

Réforme de la Fonction publique : non à la casse du statut !

Lors de sa conférence de presse du 16 janvier, le président Macron a évoqué la réforme de la Fonction publique : « *Le principal critère d'avancement et de rémunération devra être, à côté de l'ancienneté, le mérite. En tout cas davantage qu'aujourd'hui.* »

Il confirme donc les propos du ministre Guérini qui entend, avec cette réforme « *mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour assurer nos services publics.* » (sic)

Plutôt que de revaloriser l'ensemble des fonctionnaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice, Guérini et Macron veulent mettre en place dans le public des négociations annuelles obligatoires (NAO), telles qu'elles existent déjà dans le secteur privé, de manière à déterminer quelles primes pourraient être versées à certains fonctionnaires plus « méritants » que les autres... Inacceptable !

Force Ouvrière exige l'abandon pur et simple de ce projet ! ■